

Mme DEPIERRE Angélique  
4 Rue Georges Guynemer

66530 CLAIRA

Marseille le 11/01/2024

### REDDITION DES COMPTES

Copropriété : **135 ENDOUME**

Exercice Du **01/01/2023** Au **31/12/2023**

Copropriétaire : **DEPIERRE Angélique**

Référence: **0519 4500004** Page : 1

Date	Libellé	Charges	récupérables	Débit	Crédit
	<b>LOT 0009 Appt RDC</b>				
	CHARGES GENERALES 4011.47 x 128/1027	499,97	-7,45		
	Charges immeuble 1214.19 x 128/1000	155,42	155,42		
	CH. EN 6 PARTS EGALES 198.15 x 1/6	33,03	33,03		
	CHARGES EAU 3 M3 x 3.3195	9,96	9,96		
	--> Ancien Index 1: 74 Nouvel: 77 Qté: 3 M3				
	<b>*** TOTAL DEPENSES LOT 0009 ***</b>		190,96	698,38	
	(dont TVA : 67.29)				
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		190,96	698,38	
	Provisions sur opérations courantes				847,49
	<b>Solde en votre faveur</b>				<b>149,11</b>

Bonjour,

Nous vous prions de trouver ci-dessus la reddition des comptes.

Votre solde est comptabilisé après approbation des comptes en AG.

Le solde créditeur sera déduit du prochain appel de fonds.

Le solde débiteur est à régler au plus tard 8 jours après l'AG.

Si vous avez opté pour le règlement par prélèvement vous n'avez rien à faire, le montant sera automatiquement prélevé.

Si vous n'êtes pas en prélèvement, vous avez deux possibilités :

- vous connecter à votre espace client sur [www.coprodirecte.fr](http://www.coprodirecte.fr) afin d'effectuer un paiement en ligne

- nous adresser un virement sur le compte suivant : IBAN : FR76 4097 8000 8521 1766 6232 030 BIC : BSPFFRPPXXX

Pour les copropriétaires bailleurs, ce décompte est à conserver sans délais afin de récupérer les charges sur leurs locataires et établir leur déclaration d'impôts.

Les charges locatives et la TVA ne sont mentionnées qu'à titre indicatif et ne peuvent être opposables au syndic

Cordialement,

Immobilière Pujol